ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)....... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..............12 cents
Chaque insertion subséquente.......... 8 "
N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE, 15, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

L'ECOLE CONTRE DIEU

Sous ce titre la "Vérité" de Québec, publiait, il y a quelques semaines, en l'accompagnant de quelques commentaires, un article de la "Lanterne," de Paris, où l'école contre Dieu fait l'objet des vœux de l'écrivain. C'est fort intéressant à lire, surtout dans notre situation. Quiconque voudra réfléchir, ne pourras s'empêcher de se demander si nous n'allons pas bien vite dans le chemin dont la dernière étape sera l'école contre Dieu.

Nous reproduisons l'article de la "Lanterne" avec les commentaires de la "Vérité":

Après l'école sans Dieu, voici venir, en France, l'école contre Dieu!

L'école neutrene donne plus satisfaction au sectaires.

Il existe encore des écoles libres où l'on donne l'enseignement religieux, lequel enseignement, disent les jacobins enragés de la Lanterne "déforme à jamais l'intelligence des enfants."

Voici ce que M. Maurice Allard propose dans la Lanterne, comme remède au mal:

"Pour lutter contre ce mal, la République n'a trouvé qu'une chose: l'école neutre. Le remède est notoirement insuffisant, car si l'on veut débarrasser l'enfant de l'erreur religieuse, il est nécessaire de l'armer philosophiquement et scientifiquement pour la lutte.

"...Si l'on avait voulu réagir sérieusement contre l'envahissement de l'esprit religieux—que Diderot appelait une folie—il aurait fallu créer l'école militante et, au dogme, opposer résolument la critique scientifique des religions.

"...Chasser Dieu de l'école ne seraient même pas suffisant." Il faudrait l'y combattre en instituant un véritable enseignement scientifique et en ne craignant pas de donner aux élèves les premiers élément de cette critique religiense.

"Pourquoi l'instituteur n'apprendrait-il pas aux enfants que l'histoire, la philologie et la linguistique ont enfin fait connaître les origines des religions; que leur phases n'ont plus de mystères pour personne.

"Il leur parlerait sommairement du Veda, du Zend-Avesta et de la Bible, et leur montrerait que tous ces fameux livres ne sont que les premiers balbutiements de peuples en enfance.

"...Enfin il complèterait cet inseignement en examinant, toujours d'une façon sommaire, les différents systèmes philosophiques, en s'appesantissant surtout sur la théorie scientifipue du transformisme et en faisant ressortir le néant de l'hypothèse de Dieu.

"Cette conception mécaniste du monde, ou monisme, la seule conforme aux enseignements de la science moderne, constituerait dans les cerveaux des enfants, une base solide. sur laquelle viendraient s'échafauder plus tard, avec la plus grande facilité tous les précieux matériaux qui forment les diverses parties de la science.

"Ce moyen serait certainement le plus efficace pour combattre le cléricalisme et la folie religieuse. Les enfants sortiraient de l'école avec un véritable bagage de raison, et il leur serait facile, dans ces nouvelles conditions, de résister à l'influence pernicieuse du moine et du prêtre."

Pauvre France! Et dire qu'elle en arrivera là un jour!

En citant cette article de la Lanterne, M. Eugène Tavernier, de l'Univers, déclare que M. Maurice Allard "livre la pensée de tout un parti."

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE WINNIPEG

Une assemblée générale a eu lieu à l'école des Révérends Frères de Ste Marie, dimanche dernier. On y a procédé à l'élection des officiers pour l'année 1900 Ont été élus :

Président, M. J. H. Bourgouin, gérant de la Banque d'Hochelaga.

Premier vice président, M. Rodolphe L. Chevrier, de la maison Chevrier & Fils.

Deuxième vice président, M. J. B. Lauzon, ex-M.P.P.

Trésorier, M. N. Bergeron, officier de douane.

Secrétaire-archiviste, M. J. T. Dumouchel, agent d'assurances.

Secrétaire-correspondant, M. Alphonse Picard, du C. P. R.

Officier ordonnateur, M. Henri Pélissier.

Porte drapeau, M. André Moore.

Comité de régie, MM. H. L. Fournier, Geo. Germain, C. A. Lemieux, J. E. Béliveau et Joseph Cauchon.

Président honoraire, M. J. E. Béliveau.

Chapelain, Rev. M. A. A. Cherrier.

Une assemblée générale est convoquée pour dimanche prochain, à 2 heures p.m., au même endroit. Toutes les personnes parlant la langue française sont invitées à y assister.

—La ferme du Séminaire de Saint-Hyacinthe, à LaSalle, a, en 16½ jours, semé 500 minots de grain, labouré 40 acres et roulé tout le grain. C'est un bel exemple pour tous les cultivateurs.

BONNES PAROLES

Sous ce titre le "Trifluvien" du 20 avril publie les paragraphes suivants et exprime à cette occasion des sentiments auxquels nous nous associons de tout cœur :

Voici comment la "Presse" résume le discours de M. Pope au dernier banquet offert à Sir Charles Tupper à Montréal :

"Quant à M. Pope, nous regrettons que tous nos compatriotes canadiens-français ne l'aient pas entendu, hier soir, parlant du règlement de la question des écoles et déclarant avec vigueur et éloquence que le parti conservateur est tombé pour avoir voulu régler cette question et qu'il ne sera satisfait que lorsque les droits de la minorité canadienne-française au Manitoba seront reconnus tels qu'ils sont garantis par la constitution de ce pays. Sur la question de l'Impérialisme il pense comme Sir Charles que le Canada doit être pour les Canadiens et il déclare que jamais nous n'abandonnerons à l'Angleterre les droits que nous avons de nous gouverner nous-mêmes."

Ce sont de nobles et de généreuses déclarations dans la bouche d'un protestant. Faites en présence de Sir Charles Tupper, sans provoquer de désaveu, elles sont significatives et ont une portée qu'on ne saurait exagérer.

Merci pour les paroles, en attendant que nous puissions dire merci pour l'acte qui les consacrera.

L'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH DE WINNIPEG

La bénédiction de cet orphelinat, dimanche dernier, par Mgr l'Archevêque, a été une belle et touchante cérémonie. Il y eut d'abord réunion à l'église Ste Marie, où, après l'exécution d'un "Magnificat" de grande musique, Mgr Langevin adressa la parole dans les deux langues. Sa Grandeur fut comme toujours très bien inspirée. Elle profita de la circonstance pour payer un juste tribut d'éloges aux Révérendes Sœurs de la Charité, qui vont prendre charge de la maison.

Mgr l'Archevêque, entouré du clergé, se rendit ensuite au nouvel orphelinat, où il procéda à la bénédiction.

Cette maison de charité, dont nous avions tant besoin, pourra donner asile à environ 40 enfants. Tout a été aménagé de manière parfaite. C'est une institution qui vient s'ajouter aux institutions diocésaines qui font notre honneur et dont nous sommes à bon droit si fiers.

La R. Sr Duffin, anciennement de Saint-Boniface, sera la supérieure de cet orphelinat.

CORRESPONDANCE

Nous recevons, avec prière de la publier, la lettre suivante :

M. le Rédacteur de "L'Echo de Manitoba;"

Un ami me transmet le numéro de "L'Echo de Manitoba" où, donnant le compte-rendu des débats de la chambre du Manitoba, vous dites :

"Enfin la dernière motion était relative à la nomination de M. Lamoureux, contre laquelle a protesté M. Jérôme. Il ne pouvait y avoir aucune raison valable de démettre M. Racicot et encore moins de nommer à sa place un homme incompétent et sur l'honnêteté duquel il existait des doutes."

Je désire savoir si M. Jérôme a prononcé ces paroles sur le parquet de la chambre. Si oui, je défie M. Jérôme de les répéter dans votre journal, sous sa signature.

Ce monsieur sait très bien que de son siége parlementaire, il peut dire toutes les calomnies, sans s'exposer à aucune poursuite.

S'il est gentilhomme, et s'il peut prouver ce qu'il avance, il n'hésitera pas à quitter sa position inviolable pour m'attaquer sur un terrain où je pourrai me défendre.

Je tiens à vous dire, ici, que l'action de M. Jérôme est indigne; Dieu merci, ma réputation d'honnêteté est audessus des soupçons de M. Jérôme. J'ai le droit cependant de demander une réparation et je l'exige. Que M. Jérôme retire ses paroles, ou qu'il les répète dans votre journal; dans ce dernier cas je vous préviens qu'une poursuite en justice sera immédiatement prise contre lui et contre vous-même.

Croyez-moi, Monsieur, votre bien dévoué,

Joseph Lamoureux.

St. Pierre, avril 30, 1900.

Le Manitoba.

Mercredi. 9 Mai 1900

Persistante Perfidie

Nous avons publié, il y a quelques jours, la réponse de M. Laurier à M. Dugas, lui demandant si la question scolaire est réglée. Cette réponse forme l'un des anneaux de la chaine perfide dont les libéraux font usage pour nous immobiliser et nous empêcher de continuer notre lutte en faveur de la restauration de nos droits.

Ils nous ont d'abord trompés en affirmant qu'ils ne toucheraient pas à nos institutions. Par cette fourberie, ils sont montés au pouvoir au Manitoba.

Une fois au pouvoir, ils ont détruit ce qu'ils avaient promis de respecter.

Après avoir accompli cette œuvre, ils ont par tous les moyens soulevé les préjugés contre nous et répandu sur notre compte la calomnie.

Ils ont représenté au pays qu'il fallait les maintenir au pouvoir, eux les libéraux, parce que les conservateurs étaient les ennemis des prétendues écoles nationales.

Quand les conservateurs ont présenté au parlement fédéral un "Bill" pour le redressement de nos griefs, les libéraux d'Ottawa se sont faits les complices des libéraux d'ici, et se sont opposés à ce que l'on touchât à l'œuvre de M. Greenway.

Pour masquer leurs sentiments et leur campagne hostiles, ils ont prétendu que le projet de loi soumis aux chambres n'allait pas assez loin dans la voie des réparations, que son efficacité serait nulle et que si le peuple les mettait au pouvoir, ils n'auraient rien de plus pressé que de nous rendre justice, à la peine d'employer tous les moyens qu'offre la constitution.

Une fois au pouvoir à Ottawa comme à Winnipeg, ils ont oublié leur zèle, la grande sollicitude qu'ils professaient naguère pour nous, et leurs promesses de nous rendre justice par tous les moyens possibles. Le gouvernement de M. Laurier a déclaré qu'il ne demanderait point au parlement fédéral d'intervenir; ils nous ont dit qu'il fallait nous en remettre au bon plaisir de M. Greenway, à la bonne volonté de qui ils ont essayé de nous faire croire.

Entre temps, ils négociaient avec ce dernier un soi-disant règlement qui a été déclaré "défectueux, imparfait et insuffisant", par les autorités ecclésiastiques et dont les libéraux eux-mêmes sont obligés lorsqu'ils sont serrés de près, de reconnaître les défectuosités.

Sachant bien que ce soi-disant règlement ne nous rendait pas justice, qu'il n'était pas d'accord avec leurs promesses et qu'enfin il ne réglait rien, ces bons libéraux ont eu l'idée de s'adresser à Rome pour se faire excuser et obtenir un répit, faisant à Rome, à cette fin, des promesses positives de nous rendre nos écoles.

Rome et les catholiques ont fait preuve, sur ces nouvelles promesses, de magnanimité.

M. Laurier avait promis aux élections de 1896, de tout régler en six mois.

Nous lui avons donné trois ans. Ses promesses ne sont pas encore accomplies.

Bien plus, il déclare qu'il n'a pas l'intention de les accomplir. Il répond a M. Dugas que justice nous a été rendue autant qu'elle pouvait nous être rendue. Ce qui veut dire qu'il est bien inutile de le troubler davantage à ce sujet, son intention et son avis étant que les catholiques devraient se contenter des miettes qui de temps en temps et par accident pourraient tomber de la table de la majorité.

Pour amener la minorité à ne pas se mettre trop en travers de ses plans, M. Laurier lui a laissé entrevoir qu'en montrant un grand esprit de conciliation, il lui serait plus facile à lui, M. Laurier, d'amener son ami Greenway à récipiscence.

La minorité a voulu aider M. Laurier dans ses projets de conciliation. La plus grande partie de nos écoles sont entrées dans la voie où le grand homme désirait qu'elles entrassent. La lutte s'est ralentie en beaucoup d'endroits. Des démarches ont été entreprises dans le but d'arriver à un accord satisfaisant.

Or, qu'ont fait MM. Laurier et Greenway ?

M. Greenway a déclaré qu'il ne changerait rien à ses lois si les électeurs le renvoyaient au pouvoir.

M. Laurier, se fait un argument de l'attitude conciliatrice qu'il nous avait conseillée comme moyen d'arriver à un règlement satisfaisant et dit au public: "Mais vous voyez bien que les catholiques sont contents de mon règlement de 1896, puisqu'ils cherchent à profiter de la loi telle quelle. La question est réglée et mon intention n'est pas de la faire revivre. Il n'y a plus rien à faire, sinon à laisser la minorité s'arranger du mieux qu'elle pourra."

C'est ainsi que de notre bonne volonté M. Laurier se fait des excuses pour se dégager, et des verges pour nous frapper.

Cette perfidie aura quelque bon jour sa récompense. Les gens sont punis, dit-on souvent, par où ils pèchent.

A Ottawa

Le débat sur le budget s'est terminé dans la nuit de jeudi à vendredi. Un vote a été pris sur l'amendement de Sir Chs Tupper, lequel se lisait comme suit:

" Cette Chambre est d'avis qu'un système de commerce préférentiel mutuel entre la Grande-Bretagne et l'Irlande et les colonies stimulerait considérablement la production dans ces pays, augmenterait dans une grande mesure le commerce entre eux, et aurait ainsi pour effet de promouvoir et de maintenir l'unité de l'Empire, et que toute mesure préférentielle n'effectuant pas la réalisation complète d'un tel système, ne devrait pas être considérée comme finale ou satisfaisante."

Le résultat a été une majorité de quarante en faveur du gouvernement.

Le peuple aura à son tour et bientôt son mot à dire là-dessus.

La position est celle-ci: le gouvernement donne sur nos marchés une préférence de 33 par cent aux marchandises de l'Angleterre sans rien demander en retour de l'Angleterre ; l'opposition voudrait, au contraire, que l'Angleterre nous fit, pour les avantages que nous lui offrons, des avantages équivalents.

Le peuple aura donc à dire si, dans son opinion, la politique de tout donner sans rien recevoir vaut mieux que celle qui consiste à recevoir l'équivalent de ce que nous donnons.

***

Les affaires du Yukon continuent d'intéresser à bon droit la députation. Sir Chs Hibbert Tupper a sur les ordres du jour une série de questions manifestement embarrassantes pour le gouvernement. En effet, M. Sutherland, qui remplit l'office de ministre de l'Intérieur en l'absence de M. Sifton, a demandé la remise à plus tard de ces interpellations, "attendu, a-t-il dit, qu'il va nous falloir quelque temps avant d'être en mesure d'y répondre."

"Je le crois bien", a répliqué sarcastiquement, Sir Hibbert Tupper.

A propos des affaires du Yukon, un M. McGregor, inspecteur des mines, était à Ottawa tout récemment. Le comité des finances a fait des efforts pour l'amener à rendre témoignage devant lui, mais M. McGregor a filé vers l'Ouest, et M. Smart, le député ministre de l'intérieur que l'on avait chargé de retrouver M. McGregor sur la route et de le ramener à Ottawa, a tout simplement envoyé en réponse au comité une dépêche qu'il a reçue de Brandon, laquelle dépêche équivaut à dire : "M. McGregor file toujours".

Le comité n'a pas paru goûter ce genre de mystification, et il a sommé M. Smart lui-même de comparaître devant lui.

***

Les souscriptions pour venir en aide aux incendiés de Hull et d'Ottawa vont bientôt atteindre la somme d'un demi-million de piastres. Le parlement a voté cent mille piastres à cette fin, outre une quarantaine de mille piastres pour rebâtir certains édifices à Hull et le pont qui reliait les deux villes en bas des Chaudières.

***

Malgré sa déchéance, M. Greenway conserve dans le public un certain intérêt. On est curieux de savoir à quoi vont tourner les efforts qu'il fait pour se rattacher à la vie politique. Sa declaration qu'il va faire la guerre à M. Richardson, dans Lisgar, n'émeut point le directeur de la "Tribune" et ne rencontre guère d'enthousiasme dans les rangs de ses anciens amis.

Nous disons bien: "ses anciens amis", car on se détache de l'ex-premier ministre de notre province.

***

En parlant de la question scolaire, M. Casgrain qui est bien l'un de nos amis, a eu une phrase qui ne doit pas rendre exactement sa pensée. Il aurait dit, d'après les journaux qui rapportent son discours, "qu'il n'y a peut-être plus moyen de régler cette question d'une manière satisfaisante".

M. Casgrain a dû vouloir dire seulement que les trois années qui viennent de s'écouler ont considérablement aggravé les difficultés. Ainsi expliquées, les paroles de M. Casgrain seraient exactes; elles ne le seraient plus si le distingué député de Montmorency avait voulu faire comprendre, qu'à son avis, il est devenu impossible de songer à obtenir un règlement satisfaisant.

Un règlement satisfaisant est possible; nous possédons encore tous les recours que nous donne la constitution; nous pouvons même compter sur un retour de l'opinion publique, et nous prions nos amis de ne tenir aucun propos capable de faire naître dans les esprits le germe du découragement.

***

Il n'y a qu'à lire les procès verbaux du parlement pour se convaincre que la question scolaire préoccupe toujours les esprits

Nous avons déjà publié la réponse de M. Laurier à une interpellation de M. Dugas, le député de Montcalm. Cette réponse n'était guère satisfaisante. M. Dugas est revenu à la charge. Voici la question qu'il a de nouveau posée dans la séance du 2 mai:

"1o. Dans la réponse qu'il a donnée, en cette chambre, le 23 avril 1900, le premier ministre s'est-il appuyé seulement sur la déclaration de M. Carroll, un laïque, pour affirmer que la question scolaire a été réglée de façon à rendre aux catholiques toute la justice qu'il était possible de leur rendre; ou a-t-il en sa possession des communications provenant de personnes ayant autorité au sein de la minorité catholique, lesquelles communications permettraient au premier ministre d'affirmer que la dite minorité a accepté les arrangements proposés comme une solution satisfaisante des difficultés scolaires ?

"2o. En ce dernier cas, de qui tient-il ces informations ?

A cette nouvelle question, M. Laurier a répondu comme suit:

"On a demandé au premier ministre s'il avait pris connaissance d'un certain rapport publié dans le "Winnipeg Free Press" et reproduit dans la "Presse", de Montréal, et s'il persistait à dire qu'il avait réglé la question scolaire de manière à rendre complète justice aux catholiques de cette province.

"Le premier ministre a répondu qu'il avait pris connaissance du dit rapport, lequel était un compte-rendu d'une rencontre des contribuables catholiques-romains avec le président et les membres du Bureau des Ecoles Publiques de Winnipeg, où les dits contribuables catholiques-romains ont demandé au Bureau des Ecoles Publiques de prendre à sa charge leurs écoles, ajoutant que les dits contribuables catholiques ont alors représenté qu'il existait maintenant une loi scolaire dont ils pouvaient prendre avantage, et que, par l'exercice du bon vouloir et d'une amicale disposition, il leur serait possible de surmonter quelques-unes des difficultés qui se présentaient; que les dits catholiques ont aussi représenté que leur proposition, bien que provenant de l'élément laïque, serait néanmoins acceptée par le clergé, dans la forme qu'ils lui donnaient.

"Le premier a répondu en outre que, eu égard à cette déclaration, il était plus que jamais convaincu que la question scolaire du Manitoba avait été réglée d'une façon à rendre aux catholiques la plus ample et la plus complète justice qu'il était possible de leur rendre, étant données les circonstances existantes".

M. Dugas n'est évidemment pas davantage satisfait de cette dernière réponse, puisqu'il pose encore la question suivante:

'Le premier ministre sait-il que le Bureau des Commissaires des Ecoles Publiques du Manitoba ne permet pas aux catholiques d'exposer à la vue des enfants dans leurs écoles des images religieuses, des statues ou autres emblêmes religieux et que le dit Bureau refuse aux Religieuses qui enseignent, le droit de porter leur costume et leurs insignes pour enseigner dans les écoles subventionnées par l'Etat, comme l'a déclaré le président du dit Bureau parlant aux délégués catholiques dans l'entrevue du mois d'avril dernier?

"Dans ces conditions. le premier ministre considère-t-il que le règlement du mois de novembre 1896 et la législation provinciale subséquente de 1897 au sujet des écoles rend pleine et entière justice aux catholiques du Manitoba ?"

De son côté, le sénateur Landry demande la production de toute la correspondance qui a pu avoir lieu entre le gouvernement et les catholiques depuis l'accession au pouvoir de la présente administration.

La Logique de "L'Echo"

Le 25 avril, nous nous exprimions ainsi à propos de la question des écoles :

"Nous demandons, et M. Bernier demande avec nous, non un changement de direction, mais un changement de loi."

Et de ce passage, "L'Echo de Manitoba" tire la conclusion suivante :

"Comme on le voit LE MANITOBA se range à notre avis; 'pas de changement de direction, mais un changement de loi.' C'est exactement ce que nous n'avons cessé de prêcher ....."

Ainsi la feuille libérale prétend que depuis sa fondation elle n'a eu de programme que celui-ci : pas de changement de direction mais un changement de "loi." Alors comment se fait-il qu'elle ait toujours appuyé M. Laurier qui a constamment refusé de redresser nos griefs par une loi fédérale, et M. Greenway, qui à maintes reprises a déclaré intangible la loi de 1890 ?

Pas forts sur la logique, les muscadins de "L'Echo !" Vraiment ces gens-là ont des citrouilles à la place de la tête, ou bien sont plus malhonnêtes que le diable.

M. d'Hellencourt Organisateur

Qui le croirait ? Pourtant c'est vrai ! Le paletot sur le bras, sa valise d'une main, un parapluie de l'autre, il s'en va par la contrée, frappant aux portes hospitalières, invitant les gens à former des associations libérales. Le travail se fait secrètement, comme pendant les élections, à la lueur de la lune.

Le bel oiseau s'est abattu à Fannystelle, juste le temps d'y coucher. Après quelques visites, charmantes sans doute, il disparut des yeux indiscrets et à travers les ténèbres il s'est choisi un petit nombre de messieurs, qui, au prochain numéro de "L'Echo" seront probablement bombardés officiers du club libéral de Fannystelle.

L'ombre qui environne le conseil est si opaque, que l'on n'a pas encore pu savoir le nom de ses membres.

Les délibérations se sont faites comme dans la fable "Du conseil tenu par les rats."

Le sieur d'Hellencourt faisait le Doyen.

A Méditer

Le "Courrier de Bruxelles", excellent journal catholique, nous apporte, en date du 12 avril, un article que nous ferions bien de méditer. Entre ce qu'il dit et ce qui se passe ici, il y a des rapprochements qui s'imposent à notre attention.

On est à la veille des élections en Belgique. C'est à ce propos que le "Courrier de Bruxelles" écrit ce que nous allons citer:

"D'aucuns, parmi les catholiques, sont partisans d'une tactique d'effacement et de déguisement dans la lutte, engagée par eux auprès des masses populaires, pour la vérité contre l'erreur; pour le bien contre le mal......"Ils prétendent ainsi devoir moins effaroucher les neutres et les indifférents......C'est aussi la tactique adoptée par les socialistes. Ceux-ci, dans la crainte d'effaroucher les hésitants et les moins mauvais protestent hypocritement qu'ils n'en veulent pas à la religion, mais au seul cléricalisme. Pareils déguisements peuvent être difficilement excusés de mensonge et de fourberie. Des catholiques, disciples de Celui qui a donné mission à ses fidèles de prêcher sur les toits la doctrine qu'Il leur a enseignée en particulier, ne sauraient convenablement en user",

Le "Courrier de Bruxelles", pour appuyer ses observations, cite ici quelques lignes d'une lettre pastorale de l'archevêque de Cambrai où le prélat dit entre autres choses:

"Nous devons travailler avec une persistance, soutenue et ferme, à ramener à la Foi, à rapprocher de l'Eglise les esprits égarés; nous pouvons et nous devons faire dans ce but les avances et les concessions nécessaires, mais sans rien sacrifier des principes de la Foi, ni des préceptes de la loi. Sortir de ce terrain sous prétexte de convertir, ce serait téméraire d'un côté, et illusion déplorable de l'autre. Il n'y a de "conciliation légitime et sérieuse que par la vérité et dans la vérité" Il faut écarter et combattre les atténuations suspectes et les systèmes du moins possible".

Et le "Courrier de Bruxelles" ajoute:

"A vouloir cacher son drapeau on n'y réussirait pas et on perdrait, dans la lutte, l'avantage de la franchise et de la bravoure".

Nous prétendons que le D. & L. Menthol Plaster guérira le lumbago, le mal de dos, la sciatique, les douleurs névralgiques que tout autre remède. Fabrique par The Davis & Lawrence Co., Lim.

Notes Politiques

Les libéraux à Ottawa reprochent aux conservateurs d'apporter trop de longueur dans leurs discussions aux Communes. Et ce sont ces cancres-là qui en 1896 lisaient la Bible, en guise de discours, afin de faire traîner le temps et d'arrêter la passation du "Remedial Bill."

***

M. Richardson, député libéral de Lisgar, dégoûté de la manière scandaleuse avec laquelle son parti gouverne le pays, vient de tirer sa révérence à MM. Laurier, Greenway, Sifton et Cie. Il leur fait maintenant la guerre avec entrain!

***

L'autre semaine, des soldats du "Royal Canadian Dragoons," à Toronto, ont brûlé en effigie sir Wilfrid Laurier habillé en "habitant" pour la circonstance. "L'Echo" veut faire retomber la responsabilité de cette gaminerie sur le "Star" de Montreal Ne vaudrait-il pas mieux la faire retomber sur le "Globe," journal libéral publié à Toronto même et qui vient de débiter toutes espèces de sottises à l'adresse des Canadiens-français ?

***

En plusieurs endroits de son dernier numéro, "L'Écho de Manitoba" nous rend le témoignage que nous parlons franc, et plus loin il déclare n'avoir que de l'estime pour les adversaires qui combattent ouvertement. Dans ce cas-là, M. S. A. D. Bertrand doit avoir pour nous des sentiments furieusement tendres !

***

La législature provinciale a repris ses séances lundi soir. On ne peut dire avec beaucoup d'exactitude la durée approximative de la session.

DE PAR LE MONDE

Les pertes du récent feu de Hull-Ottawa s'élèvent à 25 millions de piastres.

Les scieries de la Cie Eddy ainsi que la manufacture d'allumettes et de papier et la splendide résidence de MM. Eddy, sont en ruines. Le pont interprovincial qui relie la cité d'Ottawa à celle de Hull est détruit.

Du côté d'Ottawa les pertes sont encore plus élevées qu'à Hull. Parmi les ruines, on remarque celles des scieries de Bronson & Western lumber Co., de J. R. Booth, de Mackay de Martin & Wannock, de la bâtisse de la lumière électrique, de la Fonderie Victoria. de l'Ottawa Saw Works, de l'Ottawa Specialty Co., de Parr's Plaining Mills et plusieurs autres industries, qui sont toutes réduites, en cendres.

Parmi les résidences détruites, on remarque celle de J. R. Booth, évaluée à $100,000; celle de son gendre A. F. Fleck, et de l'hon. M. Foster, de Levi Ramell gérant de M. Bronson, et de M. Parr, des scieries Parr.

La gare du Pacifique élevée aux Flats, est devenue une des premières bâtisses la proie des flammes, parce que c'était un édifice en bois.

Le rocher escarpé qui s'étant de la rivière Ottawa, en arrière de l'église du Christ et de Saint-Jean-Baptiste, a pu seul arrêter les flammes qui menaçaient de détruire toute la ville d'Ottawa.

Peu de temps après midi, le vent, qui soufflait du nord-ouest avec rage, s'est changé en sud-est, et c'est grâce à ce changement que ce qui reste d'Ottawa a pu être sauvé.

Durant l'Exposition, Paris sera doté de plusieurs brigades d'agents plongeurs chargés de repêcher les noyés.

Ces agents auront une casquette marine bleue, décorée d'une ancre sur le devant ; ils porteront une vareuse ; à droite de la ceinture un révolver, et, à gauche, une corde avec un bâton noir de la forme de ceux des agents des brigades des voitures.

Sur la vareuse, les initiales B. F. (brigade fluviale) seront brodées.

On n'attend plus que les noyés.

MENUS PROPOS

Au bureau du téléphone.

—Pardon, monsieur, voici cinq minutes bien comptées que vous occupez la cabine.

—Oh! ça ne fait rien; moi, j'ai droit à dix minutes.

—Pourquoi ?

—Eh bien, je suis bè... bè... bè... bègue!...

—Dimanche prochain, 13 mai, il y aura à l'Académie Provencher, deuxième étage, une exposition des travaux faits pendant l'année par les élèves de cette institution. L'inspection pourra se faire de 8:30 à 9:30 a.m. et de 1 à 5 p.m. Tous les citoyens de Saint-Boniface, qu'ils aient des enfants à l'école ou non, ainsi que tous ceux qui s'intéressent à l'éducation des enfants, sont cordialement invités et seront les bienvenus. L'entrée est gratuite.

THE REAL PROPERTY ACT AND THE ASSESSMENT ACT—LAND OFFICE, DISTRICT OF WINNIPEG—Margaret Melissa McIntyre, widow of Alexander McIntyre, late of the City of Winnipeg, Merchant, has applied to be registered as owner under the above Acts of the land described at the foot hereof, and the District Registrar has, by an order bearing even date herewith, directed notice of the application to be served on you substitutionally in the manner by said order directed. The applicant claims title to said land by virtue of a sale of the land for taxes by the Rural Municipality of Ritchot and you are hereby required to take notice that unless you redeem said land under the provisions of the Assessment Act or file a caveat or take any other proceedings to stop the issue of a certificate of title to the applicant within six months from the service of this notice upon you, a certificate of title will issue to the applicant, or to whom he may appoint, and you will thereafter be forever estopped and debarred from setting up any claim to or in respect of said land.

Dated at the Land Titles Office at Winnipeg, this second day of May, one thousand nine hundred.

LAND REFERRED TO—River Lot one hundred and fifty-four (154) according to the Dominion Government survey of the Parish of St. Norbert, in Manitoba.

To Charles Lemarchand, Ten Boulevard des Italiens, of the City of Paris, France, Gentleman.

{Seal} (Signed) J. H. BROWN. District Registrar.

Des Jeunes Filles Pleines de Sante

DEVIENNENT SOUVENT LANGUISSANTES SANS CAUSE APPARENTE

Le sang est un élément vital on doit le conserver pur, riche et rouge. C'est le seul moyen d'assurer aux jeunes filles une santé parfaite.

Dans les premiers jours de sa nubilité, toute jeune fille, quelle que soit sa position sociale, devrait être enjouée gaie et heureuse; elle devrait avoir le pas alerte l'oeil vif et les joues roses. Malheureusement il n'en est pas ainsi dans notre pays, du moins pour le grand nombre. Plusieurs ont pour partage une santé débile; l'appétit et l'haleine leur manque, le moindre travail les fatigue, elles peuvent à peine monter un escalier sans avoir des battements de coeur. Si elles consultent un médecin il leur dit qu'elles sont anémiques, ce qui veut dire en bon français "pauvre de sang," et à moins de réparer leur forces par un puissant tonique qui enrichit le sang et fortifient les nerfs, telles que les Pilules Roses du Dr Williams elles dépérissent, s'en vont à une mort certaine; le bien opéré par les Pilules Roses du Dr Williams dans des cas semblables est mis en évidence par le témoignage suivant de Melle IDA BOOKMAN, de Marksville, Ont. Melle IDA BOOKMAN dit: "Il me fait grandement plaisir de vous faire connaître le bien que m'ont fait les Pilules Roses du Dr Williams. Ma santé était complètement brisée. J'étais si faible que je pouvais à peine faire le tour d'une chambre. J'étais très pâle, je n'avais aucun appétit et j'étais devenue maigre comme un squelette. J'étais sujette aux battements de coeur, au vertige et à de violents maux de tête. Je fus soignée par deux médecins, pendant sept mois, mais sans le moindre succès. Je me décidai alors d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams. Avant d'avoir fini la deuxième boîte, mon état commença à s'améliorer sensiblement et après la huitième boite, j'avais récouvré ma santé d'autrefois et gagné 22 livres en poids. Un sentiment de reconnaissance bien naturelle m'a portée à vous remercier de ce grand bienfait, espérant en outre que d'autres jeunes filles maladives auront recours au même remède.

Les Pilules Roses du Dr Williams ont rendu la force et la sante à plus de jeunes filles dont le sang était appauvri que n'importe quel autre traitement. Il apartient aux mères de familles de leur faire prendre ce puissant tonique fortifiant au sortir de l'enfance. En vente chez tous les marchands ou envoyées franc de port par la poste. Prix 50c. la boîte ou six boîtes pour $2.50

S'adresser à la Compagnie des remèdes WILLIAMS, BROCKVILLE, Ont.

LA GUERRE

Le maréchal Roberts, avec toutes ses forces, vient de commencer sa grande marche sur Prétoria, la Capitale du Transvaal. Les Boers se retirent sans résistance devant l'armée anglaise qui est formidable. Ils se préparent évidemment à faire la grosse résistance aux bords de Pretoria, ou chaque kopje est armé et défendu comme une citadelle.

Le but du général Botha est de retarder autant que possible la marche de l'armée anglaise vers Prétoria. Jusqu'à présent il a réussi, et il continue à concentrer sur lui, à l'est de Bloemfonteint, toute l'attention du généralissime anglais.

Les Boers sont retranchés à Thabanchu, et ils ont fait de si vigoureuses attaques sur l'arrière-garde des Anglais, que ceux-ci ont été souvent forcés de se tenir sur la défensive.

Une grande bataille est imminente près de Thabanchu. Le général French qui dérige les opérations dans cette régions, a à sa disposition pas moins de 25,000 hommes, tandis que la force des Boers est de 6,000 à 10,000 hommes.

Il est bien probable que les burghers mettront encore en oeuvre leurs ancienne tactique: ils opposeront à French une vigoureuse résistance, et après lui avoir infligé des pertes, ils lui glisseront entre les mains avec tous leurs canons et leur bagage.

C'est l'opinion à Loudres que Botha ne peut manquer d'être écrasé par les masses du général Roberts.

ROBERTS BLAME

La malle du Sud Africain, qui nous apporte des lettres datées de Bloemfonteint, le 7 avril, donne les seuls renseignements sur la situation qui aient quelque valeur réelle.

Il est clair que le général Roberts lui-même est responsable du désastre de Koorn Spruit.

Le colonel Broadwood avait fait dire au général Roberts quatre jours avant d'essuyer les pertes, que l'ennemi était en grande force près de lui et de ses deux petites brigades de cavalerie et d'infanterie montée. Le général Roberts lui dit de revenir. Le colonel Broadwood, en réponse, fit observer que les Boers étaient sur ses deux flancs. Le général Roberts répondit qu'il ne pouvaient être en très petit nombre. Sur ce, le colonel Broadwood tenta une marche forcée, la nuit, mais les Boers le cernèrent avant le jour.

PAR VOIE DE LAING'S NEK

Le "Central News" publie un entretien du major général sir William Henry Rhodes Green, le fameux stratégiste, dont les prédictions se sont jusqu'ici singulièrement réalisées.

Le vieux guerrier croit que Roberts va laisser une forte armée en face du gros des Boers, à Kroonstad, s'emparer dú défilé de Van Reenan, submerger sous le nombre les Boers du Natal et avec l'armée du général Buller, envahir le Transvaal par voie de Laing's Neck.

Cette déclaration a le mérite de la nouveauté et de la probabilité. Le caractère du général Green y donne aussi de l'importance.

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE

La Société Saint-Jean-Baptiste a eu une nouvelle réunion dimanche dernier. Tous ont appris avec plaisir à cette réunion que le R. P. Blais, O.M.I., avait réussi à obtenir une excursion auprès des autorités du C. P. R. Les excursionnistes laisseront la province de Québec le 21 juin et seront ici le 23.

La société a aussi annoncé à ses membres que plusieurs fanfares amies ont offert leur concours pour la démonstration religieuse.

Ces nouvelles sont encourageantes et nous font augurer une belle célébration nationale.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Mme Vve Kéroack fait réparer sa maison, rue Dumoulin.

—La boutique de barbier du "Bazar" sera ouverte samedi prochain.

—L'archevêché fait faire en ce moment de belles plantations d'arbres sur ses propriétés.

—Assemblée de la cour locale des Forestiers Catholiques, ce soir, au lieu ordinaire des séanees.

M. Henri Soucisse vient d'ouvrir une boutique de menuiserie, coin des rues Taché et Dumoulin.

—Une garde-malade du nom de Lynch, vient de mourir de la picote à l'Hôpital Général de Winnipeg.

—M. et Mme A. Payment sont partis la semaine dernière pour la province de Québec où ils vont résider.

—M. T. O. Davis, M. P., pour Saskatchewan, est passé à Winnipeg lundi, en route pour les Territoires où l'appelle la politique.

—Dimanche dernier, joute de baseball entre le club Athlétique de Saint-Boniface et le club du collège. Le club de la ville l'a emporté par 16 points. La partie a été suivie par un grand nombre de personnes, tant du personnel du collège que de l'extérieur.

—Il y aura, lundi le 14 mai, à Saint-Adolphe, du côté ouest de la rivière Rouge, une intéressante cours de chevaux. M. J. B Smith, de Saint-Adolphe, mesurera son fameux trotteur contre celui de M. Vermette, de Saint-Norbert. Cette course sera de ¾ de mille; enjeu, $10.

—M. Avila Joyal vient de nous doter d'un atelier de tailleur. Son établissement est sur la rue Taché, deuxième porte de la pharmacie de M. Defoy, dernièrement occupé par la boutique de barbier de M. J. B. Leclerc, lequel vient de déménager dans le soubassement de son nouveau bloc, le Bazar.

—"Le Club Athlétique de Saint-Boniface," tel est le nom d'un club de base-ball qui se formait mercredi dernier dans notre ville. Voici la liste des officiers: Patron, M. J. A. Senécal; présidents honoraires, MM. R. Goulet, jr, J. C. Smith et H. Chevrier; président, M. E. Jean; 1er vice-président, M. J. B. Leclerc; 2nd vice-président, M. I. J. Lavoie; sec.-trésorier, M. F. Carrière, capitaine, M. Ant. Gingras; comité exécutif, MM. J. Jean, F. Dussault, S. Jean, T Harrison, C. Lévêque et J. Gingras. Le nouveau club devra, dit-on, se mesurer le 24 juin contre le club de base-ball de St-Jean-Baptiste. La joute promet d'être chaudement contestée. Nous souhaitons succès au Club Athlétique de Saint-Boniface et lui voulons belle carrière.

—MM. Allaire & Bleau, marchands de quincailleries de cette ville, occuperont au 1er juin le bloc Lauzon, rue Taché. D'ici là la bâtisse va être réparée à neuf et le bel assortiment de MM. Allaire & Bleau s'offrira au public avec tous ses avantages.

—M. et Madame Monchamp, de Winnipeg, accompagnés de Melle Monchamp, leur fille, sont partis hier pour un voyage de cinq mois en Europe. Ils visiteront l'exposition de Paris, ainsi que les principales villes du continent et de l'Angleterre.

—Si l'on doit construire un nouveau pont sur la rivière Rouge, entre Saint-Boniface et Winnipeg, qu'on le fasse de première classe, avec passerelle pour les piétons et de l'espace pour permettre facilement la circulation aux voitures et aux tramways. Il est certainement dans l'intérêt de Winnipeg d'établir des relations plus étroites entre les deux endroits.—Free Press.

– Les examens à l'Université de Manitoba commenceront lundi, le 14 du courant, à Winnipeg. Les candidats du Collège de Saint-Boniface sont: Philosophie, MM. J. Arpin, G. Bélanger, H. Hogue, E. Beaupré, A. Bernier, A. Dubuc; rhétorique, MM. J. Lord, A. Sabourin; belles-lettres, MM. P. Beaubien et J. Guay; 1sbisters, MM. A. Béliveau, N. Bellavance, A. Bertrand, D. Collin, A. Hogue, A. Laurendeau et J. L'Evêque.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 9 mai 1900.

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 20	à 0 22
Beurre, salé, la lb	0 18	à 0 19
Fromage	0 10½	à 11½
Œufs frais, la doz	0 00	à 16
Œufs en boîtes, la doz	0 00	à 0 00
Patates, le minot	0 25	à 0 25
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	0 90	à 1 00
Choux, par douzaine	0 25	à 0 60
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb	0 00	à 0 12
Dindes, par lb	0 10	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Paille, la tonne	5 00	à 8 00
Porc, abattu, par lb	0 05	à 0 06
Mouton, par lb	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à 0 06
Bœuf, par lb	0 04	à 0 05
GRAINS.		
Blé dur, par minot	0 58	à 60
Avoine, par minot	0 28	à 0 30
Orge "	0 24	à 0 30
FARINE.		
Farine par 100 lbs, Roller Process		1 95
" Strong Baker		1 70
" Manitoba Baker		1 50
" Imperial Baker		1 30
" Supérieure XXXX		1 05
" Nestor		90
Gru, la tonne		12 50
Son, "		9 50
BOIS ET CHARBON.		
Tremble	3 50 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50 à	4 50
Charbon dur	10 0 à	10 00
Charbon mou	4 50 à	4 50
FOIN.		
Foin de prairie, 1ère qual.	4 00 à	5 00
Foin pressé, par tonne	5 50 à	6 50

FEUILLETON DU *MANITOBA*.

POUR UN HERITAGE

No. 19

DEUXIÈME PARTIE

IX

LE CIRCLE D'EPSOM

Jamais on ne m'avait montré une église j'ignorais s'il y avait un Dieu, toute idée de prière m'était inconnue; cependant je regardait quelquefois un petit carré d'or uni que Germain avait dû exiger qu'on me laissât attaché au cou par un mince fil d'or car jamais personne n'y avait touché; et lorsque je le regardais, machinalement je croisais mes petites mains comme si je cherchais à me souvenir de quelque choses d'oublié que je faisais en tenant le médaillon.

Je me doutais peu en courant autour de la vieille Miltor que j'étais à la veille d'un nouveau changement, presque aussi considérable que le premier.

Harry avait ramené les chevaux de l'abrevoir, et Siveet m'ayant aperçue était venu quêter un morceau de sucre que j'avais toujours en réserve pour lui dans la poche de mon tablier de cotonnade. Le fidèle animal caracolait autour de moi, se mettant à genoux à mon seul commandement, ou me tendant la patte avec la douceur la plus grande.

—Oh! la charmante enfant, dit une dame qui traversait la place, au bras d'un mylord à l'aspect bon et prévenant, mais voyez donc, Arthur, le jolis groupe qu'elle fait avec ce petit poney.

Elevée au milieu de la troupe foraine, je n'avais rien de la réserve de nos enfants et si j'avais conservé un aspect modeste et grâcieux c'était par instinct chez moi.

Ayant attendu la réflexion de la promeneuse, je m'avençais vers elle suivie de Siveet.

—Puisque je suis gentille, il faut venir ce soir me voir danser avec ma belle robe sur le dos de Siveet.

La dame s'était arrêtée, c'était une lady d'une trentaine d'années, à l'aspect pâle et maladif, mais dont le visage était empreint de la plus grande bonté. De sa main amaigrie, elle écarta les longues boucles qui me cachaient une partie de la figure.

—Quelle ravissante petite fille, répéta-t-elle, comme on serait heureux d'avoir des bébés lui ressemblant; ce ne peut être la fille de ces gens-là, car hier je les regardais lorsqu'ils ont défilé à cheval, et elle ne ressemble à aucun d'eux.

—Tu voudrais que je vienne te voir danser, ajouta-t-elle, en me voyant rester devant elle?

—Oui! et je ferai Siveet vous saluer.

—Il faut y aller ce soir, Arthur; cette fillette me plait infiniment, où retient-on des places?

—Jacques Miltor est là, madame; et me retournant vivement, j'appelai le directeur à qui je n'eus pas besoin d'expliquer ce que voulaient les promeneurs,

—A ce soir! me dit la dame, me glissant une pièce d'argent dans la main, ce dont je la remerciai, en obligeant Siveet à s'agenouiller devant elle.

Je ne vous raconterai pas, mes chères filles, la séance du soir. Une représentation de ce genre, surtout à cette époque où l'art de l'équitation n'était pas aussi savamment étudié qu'aujourd'hui, vous paraîtrait un plaisir bien peu attrayant; ce que je vous dirai seulement, c'est que la petite Angèle, à qui on avait depuis trois ans donné le nom de Fleurette, eut un succès très grand, et qu'elle fit une véritable récolte de fleurs et de gâteaux.

La dame de la journée ne fut pas la moins généreuse; lorsque je vins devant elle, avec Siveet, faire le salut promis, elle me tendit un sac de friandises.

Apès la représentation j'appelai Harry et lui donnai une bonne part de ce que j'avais reçu. Le pauvre enfant était traité beaucoup plus durement que moi, et j'aimais à me faire sa petite protectrice.

Nous devions rester huit jours à Epsom chaque soir la dame de la promenade revint.

Nos artistes avaient fini par la remarquer, et s'étonnaient de cette fureur de cirque qu'elle devait posséder pour assister ainsi à toutes les représentations.

Un instinct secret me disait que j'étais la seule cause de cette assiduité, et très fière de ce succès, je redoublai d'amabilité à son égard. Jamais je n'avait tant exigé de Siveet; il est vrai qu'il partageait avec moi les bonbons qu'elle me donnait.

A la cinquième représentation, elle demanda à me parler, m'assit sur ses genoux me caressa.

Je ne pouvais comprendre la conversation à demi-mots qu'elle avait avec son compagnon, mais je me souviens très bien qu'elle semblait vouloir obtenir quelque chose qu'il persistait à refuser.

A un moment les yeux de la jeune femme se remplirent de l'armes. Sans en comprendre la cause, je lançai au mylord un regard furieux et jetant mes deux bras autour du coup de lady, je l'embrassai avec émotion.

Les deux jours suivants, la jeune femme ne revint pas; nous n'avions plus que deux représentations à donner dans cette ville, et déjà on s'occupait des préparatifs du départ.

Jacques Miltor était très satisfait. Depuis longtemps il n'avait pas fait de récettes semblables, et il m'attribuait toute la réussite, aussi me gâtait-on davantage, et j'avais obtenu sans difficulté pour Harry un supplément de nourriture.

Le samedi matin, c'est-à-dire la veille de notre départ, j'aperçus Miltor en conversation avec le monsieur qui avait si souvent accompagné la dame inconnue. Notre directeur semblait se défendre avec une énergie étonnante, le mot "jamais" était le seul qui arrivât jusqu'à moi. Il devait être dit d'une voix vibrante.

Le dialogue dura longtemps; de la fenêtre de la grande voiture où j'étais, je suivais du regard les progrès de la discussion, dont je ne pouvais deviner le motif.

Petit à petit, il me sembla que la véhémence de Miltor s'affaiblissait, il me parut hésiter; à mesure qu'il semblait perdre du terrain, l'inconnu paraissait en gagner, et il devenait pressant et sa physionomie semblait implorer.

Tout à coup, Miltor fit un geste de découragement et se dirigea vers l'entrepreneur de l'administration.

Quelques instants après, il revint, toujours suivi du mylord, vers la voiture où j'étais restée. Une vive émotion faisait trembler ses lèvres, il m'appela et de sa grosse voix qui semblait s'arrêter dans sa gorge.

—Veux-tu aller avec monsieur, Fleurette? Il te promet de belles poupées, de jolis joujoux, de riches habits.

—Je ne veux pas quitter maman Miltor, ni vous, ni Harry, ni Siveet.

—Te rappelles-tu la dame qui venait te voir au cirque, petite mignonne; eh bien, cette dame est malade du chagrin de ne pas avoir une petite fille comme toi, je croyais que tu aimais cette dame, et que tu ne voulais pas la voir pleurer.

—Je ne veux pas quitter Siveet, répétais-je en faiblissant.

—Qu'est-ce que Siveet? demanda le monsieur.

—C'est son cheval.

—Mais il viendra avec nous, nous le paierons à M. Miltor ce qu'il voudra, et il sera logé dans une belle écurie, où Fleurette pourra lui porter tout ce qu'elle désirera.

La pensée du bien-être de Siveet fut le commencement de mon adhésion, mais il fallut longtemps et toute l'éloquence du mylord pour m'amener à consentir à abandonner ma famille adoptive.

Je n'avais que six ans, mais je sentais plus vivement que les enfants de cette âge, et malgré les brillantes perspectives qu'on faisait luire à mes yeux, je ne quittais qu'avec regret ceux qui, depuis trois ans, prenaient soin de moi.

Il fut enfin convenu que je jouerais encore à la représentation du soir, et que le lendemain mes nouveaux protecteurs viendraient me chercher.

Lady Barthley était veuve; la mort de son mari lui avait porté un coup dont elle ne devait jamais se relever. Depuis ce triste événement, qui l'avait laissée maîtresse d'une fortune considérable, elle vivait avec son frère aîné, homme de coeur, qui avait excessivement gâté l'enfance de la jeune femme.

La retrouvant désespérée et de plus gravement malade, il reprit auprès d'elle son ancien rôle de protecteur, et se reprit à satisfaire ses moindres désirs. Il faut ajouter que la jeune femme avait un coeur d'or que ses caprices n'étaient jamais déraisonnables, et qu'elle avait pour son frère une affection des plus tendres.

Un violent chagrin pour elle avait été de n'avoir pas d'enfant, et depuis la mort de M. Barthley, elle en souffrait plus cruellement encore, répétant souvent que la présence d'un petit être à aimer serait un baume pour son coeur brisé.

Arthur s'était mis en campagne pour découvrir une petite fille à adopter. Malgré ses recherches, il n'avait pu réussir à en trouver une dans les conditions fixées par sa soeur; celle-ci, devinant l'affection dont elle se prendrait pour son enfant d'adoption, et la voulait exclusivement sans famille.

Lorsqu'elle vit la petite saltimbanque, elle resta frappée de la beauté, de l'air gracieux et doux de cette petite, et surtout de l'absence de ces mines effrontées qui sont malheureusement le résultat de l'éducation des enfants de cette condition.

Elle en parla jusqu'à l'heure de la représentation sans qu'Arthur pût soupçonner le projet qui germait dans l'esprit de la malade. Mais à partir du lendemain, il n'eut plus aucun doute; la jeune femme, revenant à sa fantaisie d'adopter un enfant, se prenait à rappeler toutes les vaines démarches que son frère avait déjà faites sans réaliser son désir.

C'est en vain que le frère dévoué employa les raisonnnements les plus convaincants pour la détourner d'une adoption qui lui semblait le comble de l'excentricité, il ne put vaincre l'idée fixe de la malade qui ne fit que s'accroître.

—J'ai découvert l'enfant de mes rêves, répétait-elle; cette petite fille doit être sans parents; elle est jolie comme un ange, ses yeux brillent d'intelligence, et elle s'attachera facilement à ceux qui seront bons pour elle.

—Mais, chère soeur, vous ne vous rendez pas compte du milieu où elle a vécu Les exemples qu'elle a dû avoir sous les yeux sont faits pour démoraliser les natures les mieux douées.

A Suivre.